

## Communiqué de la CGT

### La présidence de Lyon 2 casse le mouvement étudiant et piétine la liberté pédagogique des enseignants : non à la visio imposée !

A deux reprises cette semaine (lundi et mercredi) le campus Porte des Alpes (PDA) de l'Université Lyon 2 a été bloqué par des étudiants mobilisés contre la réforme des retraites.

Trois emails de la présidence de l'université ont été diffusés suite à ces blocages :

- un premier le lundi 20 février en début de matinée qui d'une part incite les personnels BIATSS à venir travailler sur le campus des Berges du Rhône (BDR) ou à déposer un jour de travail à distance exceptionnel et d'autre part décide le report (et non l'annulation!) des cours prévus ce jour ;
- un deuxième le lundi 20 février en début de soirée ordonnant aux enseignants de donner leurs cours par visioconférence en cas de nouveau blocage de l'université ;
- un troisième le mercredi 22 février en début de matinée réitérant l'ordre aux enseignants de donner leurs cours par visioconférence.

**La CGT Lyon 2 dénonce cette imposition brutale et unilatérale de la visioconférence aux enseignants, et par extension aux étudiants qui suivent les cours.**

**Cette décision est injuste** car elle revient à casser le mouvement des étudiants mobilisés contre une réforme tout aussi injuste, que la CGT combat actuellement de toutes ses forces aux côtés des organisations étudiantes et de jeunesse.

**Cette décision est inepte** sur le plan pédagogique, car elle fait comme si les cours assurés par les enseignants et suivis par les étudiants pouvaient passer d'un format présentiel à distanciel en un claquement de doigt, sans réflexion pédagogique préalable. Visiblement, aucune leçon n'a été retenue du confinement !

Si les cours par visioconférence peuvent être envisagés par les enseignants, il doit s'agir d'une **démarche strictement volontaire**, construite à partir d'une réflexion

## Qui sommes-nous ?

**Découvrir et prendre contact avec la CGT FERC SUP**

Permanence Berges du Rhône **le jeudi** entre 12h et 14h  
Permanence Portes Des Alpes (F211) **le lundi** entre 13h30 et 16h  
Rendez-vous / prise de contact : [group-ferc@univ-lyon2.fr](mailto:group-ferc@univ-lyon2.fr)

pédagogique individuelle et collective préalable, et pas improvisée à la va-vite pour briser un mouvement social. La liberté académique des enseignants repose sur une liberté pédagogique qui en l'occurrence n'est pas du tout respectée par la présidence.

Par ailleurs, il faut rappeler que tous les étudiants n'ont pas un accès égal à un poste informatique et à une connexion internet : certes l'université propose des prêts d'équipements, mais ceux-ci ne s'obtiennent pas à l'improviste le jour même.

**Cette décision est illégale**, car elle ne respecte pas les dispositions de l'Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021, qui prévoit que le télétravail se fait sur la base du volontariat.

Cet accord prévoit certes la possibilité de déroger à ce principe du volontariat, mais uniquement en cas de "circonstances exceptionnelles durables" : de toute évidence, une journée de blocage ne constitue en aucun cas une circonstance "durable" !

Cette décision ne respecte pas non plus le protocole adopté dans notre établissement : comment un enseignant peut-il travailler à distance au pied levé alors même qu'il n'est pas éligible à ce dispositif local ?

**Les personnels ne sont pas une variable d'ajustement.** L'imposition du travail à distance engendre de nombreuses déviances et risques psycho-sociaux. Quid du droit à la déconnexion ? Les agents ne peuvent pas être sur leurs mails jour et nuit.

**Cette décision bafoue enfin totalement la démocratie sociale et universitaire** : ni le CA de l'établissement, ni le CSA, ni la CFVU n'ont été consultés en amont.

**La CGT affirme donc son refus à l'imposition du travail à distance aux agents, qu'il s'agisse des BIATSS ou des enseignants pour ce qui est de la visio.**

**La CGT demande à la présidence de respecter le droit de la fonction publique, la démocratie universitaire et sociale, et la liberté pédagogique des enseignants : la présidence doit retirer sa décision inique prise ce lundi 20 février dernier !**

## Qui sommes-nous ?

Découvrir et prendre contact avec la CGT FERC SUP

Permanence Berges du Rhône **le jeudi** entre 12h et 14h  
Permanence Portes Des Alpes (F211) **le lundi** entre 13h30 et 16h  
Rendez-vous / prise de contact : [group-ferc@univ-lyon2.fr](mailto:group-ferc@univ-lyon2.fr)